

**PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 Juin 2023**

Ordre du Jour :

- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux ;

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 juin s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.

Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - M. VALLERAY Jean-Louis - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. AUBRY Yves - Mme BAILLIF Noémie - MM DUBOIS Mickaël - GÉRÉ Nicolas - JOUY Joël - Mme MAGNIEN Pascale

Absents excusés : Mmes BERNARDON Gaëlle - PAVIEL-LEGROS Magali - Mmes LEBRETON Charline - PIERRE-AUGUSTE Renée - MM PREMARTIN Christophe - BLSCAK Damien - COTTEREAU Frédéric - SOUVESTRE Jean-François.

Pouvoir(s) : Mme BERNARDON Gaëlle a donné pouvoir à Mme MIEUZÉ Géraldine, Mme PAVIEL-LEGROS Magali a donné pouvoir à Mme MAGNIEN Pascale, M. PREMARTIN Christophe a donné pouvoir à M. VALLERAY Jean-Louis, M. SOUVESTRE Jean-François a donné pouvoir à M. AUBRY Yves

Secrétaire de séance : Mme MIEUZÉ Géraldine

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 15 dont 4 pouvoirs

Date de publication : 16 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 04 Mai 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants :

- Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition du terrain du Boulodrome de Val-du-Maine en vue de la réalisation d'un auvent photovoltaïque

➤ **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

4. Election des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	15
g. Majorité absolue ⁴	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
M. VALLERAY Jean-Louis	15	quinze
Mme MIEUZÉ Géraldine	15	quinze
Mme PAVIEL-LEGROS Magali	15	quinze

4.3. Proclamation de l'élection des délégués⁶

M. / Mme VALLERAY Jean-Louis né(e) le 18/09/1950 à Mexlay-du-Maine
A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. / Mme MIEUZÉ Géraldine, né(e) le 31/10/1965 à Château-Gontier
A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. / Mme PAVIEL-LEGROS Magali, né(e) le 28/02/1983 à La Possession (974)
A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

5. Élection des suppléants

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	15
g. Majorité absolue ⁹	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
MAGNIEN Pascale	15	quinze
LAVOUE' Isabelle	15	quinze
LEROY Anthony	15	quinze

5.3. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu¹¹.

M. / Mme MAGNIEN Pascale, né(e) le 14/04/1952 à Ballée.....

A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. / Mme LAVOUE Isabel, né(e) le 19/05/1981 à Versailles.....

A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. / Mme LE ROY Anthony, né(e) le 24/03/1984 à Laval.....

A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

39-2023 • Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition du terrain du Boulodrome de Val-du-Maine en vue de la réalisation d'un auvent photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 12 mai 2023

La commune a ainsi été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site situé sur la même parcelle cadastrale peut accueillir un auvent photovoltaïque de dimensions :

75.36 m x 17.07 m

La puissance installée est de 277.2 kWc sur les ombrières du terrain de pétanque, sur une surface d'environ 1 303.2 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Boulodrome	Rue de Commere	Section OC parcelle 0323	1 303.2 m ²	277.2 kWc

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de Val-du-Maine et Mayenne Ombrières signeront une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique :

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune a décidé de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Ouest France – annonces légales
- Site internet de la Commune

Durant une durée de 20 jours, à compter du 07 juillet 2023, **soit jusqu'au vendredi 28 juillet 2023 - 12h00**, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Sur proposition du maire

DÉLIBÈRE et décide à l'unanimité

Article 1 :

Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Ouest France – annonces légales
- Site internet de la Commune

Durant une durée de 20 jours, à compter du 07 juillet 2023, **soit jusqu'au vendredi 28 juillet 2023 - 12h00**, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

Article 2 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

➤ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire demande d'ajourner ce sujet pour manque d'éléments, le conseil municipal accepte que ce sujet soit reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

Questions diverses

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 10 juillet 2023**

FIN DE SEANCE à 18h30.

Le Maire
Stéphane DESNOË



Le secrétaire de séance
Mme MIEUZE Géraldine

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name 'Mme MIEUZE Géraldine' mentioned in the text next to it.

